

PLAN VÉLO ET MOBILITÉS DOUCES



ÉDITO

Parce que nous pensons que chacun doit pouvoir trouver sa place dans notre ville, depuis de nombreuses années, Vincennes s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire visant à faire cohabiter les différentes mobilités, à réduire les nuisances sonores et la pollution, et à préserver le cadre de vie des Vincennes et des Vincennes.

Cette volonté s'est concrétisée au fil du temps au travers des nombreux projets qui ont été entrepris, permettant notamment l'élargissement des trottoirs, l'accessibilité des arrêts de bus pour les personnes en situation de handicap, le déplacement de stationnement de surface en souterrain pour gagner en espace de voirie, la généralisation de zones 30 et la création de zones de rencontres, ...

Ces nombreuses actions ont fait évoluer notre ville dans le but de l'apaiser, de la rendre plus accessible, de créer de nouveaux lieux de vie et de partager l'espace public entre différents usages en matière de mobilité.

Des actions qui répondent aux usages des Vincennes qui, pour plus de 75 % d'entre eux, se déplacent à pied, à vélo ou en transports en commun.

Aujourd'hui, l'action municipale a permis d'adapter l'espace public aux pratiques et aux habitudes de chacune et chacun. Parce que nous savons qu'une ville est en perpétuelle évolution, nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre ces efforts et d'aller encore plus loin dans l'anticipation des pratiques et des préoccupations de demain à travers l'élaboration d'un plan vélo et mobilités douces ambitieux.

Ce plan pluriannuel, très largement concerté, permettra encore davantage la cohabitation entre piétons, automobilistes, cyclistes et transports en commun et facilitera le développement de la pratique du vélo et des mobilités douces dans notre commune.

Il a été conçu pour agir de façon opérationnelle et transversale sur la circulation, les services, l'éducation et la communication, et couvrir ainsi l'ensemble du spectre favorisant l'épanouissement de ces mobilités. Pour y parvenir, un investissement de 11 millions d'euros sur 3 ans sera consacré à la réalisation de ces objectifs.



CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL
MAIRE DE VINCENNES
CONSEILLÈRE RÉGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE

Ce travail a été rendu possible grâce à la participation en nombre des Vincennes et des Vincennes, qui ont pu formuler leurs attentes, identifier des problématiques précises et dégager des actions concrètes.

Dès aujourd'hui, pensons aux mobilités de demain.

SOMMAIRE

1. Les mobilités douces à toute allure	4
2. Circulation, stationnement : une ville douce à vivre et à rouler	10
Les travaux mobilités douces à venir en un coup d'œil	14
3. Services : des coups de pouce... à la chaîne !	20
Lexique	23
4. Sensibilisation : marcher, rouler, bouger	24
5. Promotion des mobilités douces	26





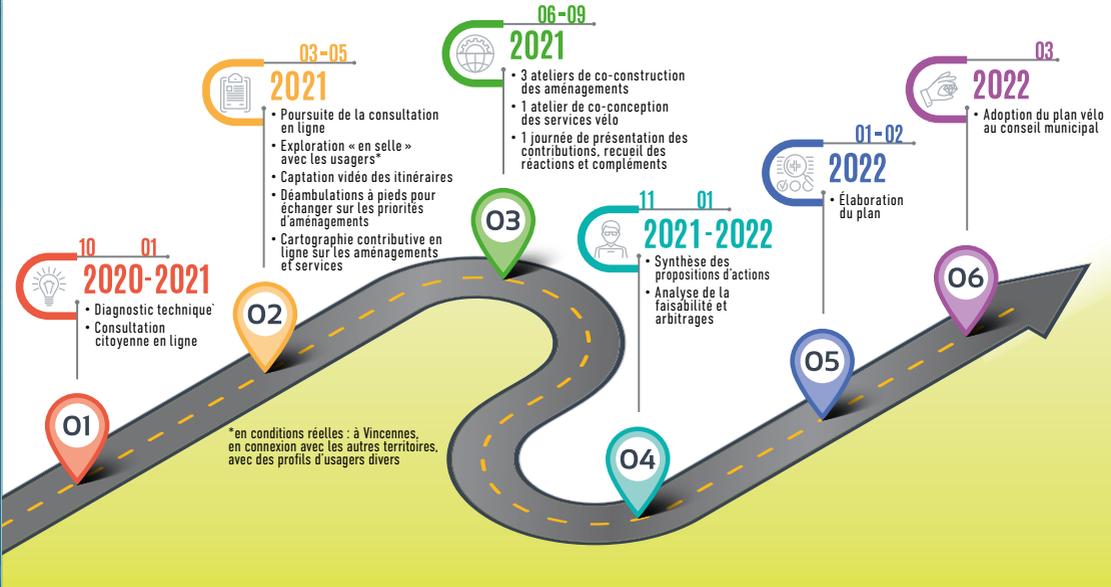
LES MOBILITÉS DOUCES À TOUTE ALLURE!

***LES VINCENNOIS
DANS LE PELOTON DE TÊTE!***

40% des cyclistes vincennois utilisent leur vélo au moins
5 fois par semaine



LES POINTS D'ÉTAPES DU PLAN



Ce sont les besoins concrets des usagers qui ont guidé l'élaboration de ce plan de bout en bout. Dès octobre 2020, une consultation en ligne a été ouverte. Ont suivi onze explorations d'itinéraires en conditions réelles, "en selle", avec des usagers de la voirie aux profils divers, des captations vidéo d'itinéraires, des déambulations à pied pour échanger sur les priorités d'aménagements et une cartographie contributive en ligne. Enfin, quatre ateliers de co-construction des solutions ont clos le processus participatif.

Circulation, services, éducation et sensibilisation constituent les piliers principaux de ce plan inclusif qui vise à faire cohabiter les différentes mobilités tout en préservant le cadre de vie au bénéfice de tous.

Le Plan vélo & mobilités douces 2022-2028 a été adopté par le Conseil municipal le 24 mars 2022.

Le document complet voté en séance du Conseil municipal est à votre disposition sur vincennes.fr.



→ DÉJÀ SUR LA BONNE VOIE !

Organiser la cohabitation des différentes mobilités, réduire les nuisances sonores et la pollution, préserver le cadre de vie des Vincennes et des Vincennes : tel est le fil conducteur de la démarche entamée depuis de nombreuses années.

Sur le podium des points positifs :

1. l'offre importante de voies à double sens pour les vélos
2. la sécurité de circulation apportée, dans les rues résidentielles, par les nombreuses zones 30 (ou de rencontre)
3. une pratique du vélo démocratisée



© Hugo Lebrun

LA BONNE RAISON DE S'Y METTRE !

15 km/h. C'est la vitesse moyenne d'un vélo à Paris, et dans les villes telles Vincennes, contre 14 km/h en voiture !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au baromètre des villes cyclables publié annuellement par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), Vincennes est en tête des villes du Val-de-Marne de 20 à 50 000 habitants ; elle se classe 5^e du Val-de-Marne et enregistre une progression.

Les efforts réalisés par la Ville pour développer infrastructures et services semblent appréciés par les cyclistes, puisque plus de 55 % des répondants notent une évolution positive sur la période 2017-2019. L'étude de 2021 indique une progression ressentie de 28 % depuis 2019.



CÔTÉ VÉLO, LES FRANÇAIS EN CONNAISSENT UN RAYON

Près d'un Français sur deux (45 %) se déclare aujourd'hui comme un usager du vélo.



→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

Le nouveau plan vélo et mobilités douces adopté par le Conseil municipal le 24 mars 2022 permettra d'aller encore plus loin dans une cohabitation toujours plus fluide, apaisée et sécurisée entre piétons, automobilistes, cyclistes et transports en commun. Les actions et projets décidés sont le résultat d'une démarche concertée s'appuyant fortement sur l'expertise citoyenne et le retour d'expérience des usagers. Quatre axes principaux structurent le plan Vélo & Mobilités douces : circulation, services, sensibilisation et promotion. 11 millions d'euros d'investissement sont prévus dans le cadre d'un premier plan triennal.

Un Comité de suivi constitué de représentants des cyclistes, commerçants, autres usagers, personnes en situation de handicap, élus de la majorité et de l'opposition a œuvré lors des différentes étapes de ce plan. Sa mission consiste également à suivre la bonne mise en place opérationnelle des actions votées.



© Thierry Guillaume

ÇA NE PIÉTINE PAS POUR LES PIÉTONS !



- **Vincennes parmi les villes les mieux classées du Val-de-Marne en matière de marche !**

De l'aire piétonne à la zone 30 en passant par la zone de rencontre, les aménagements réalisés ces dernières années ont permis à Vincennes de se distinguer dans le Baromètre

des villes marchables du collectif
Place aux piétons (septembre 2021).

- Les travaux et interventions menés par la Ville depuis 2010 ont permis de porter la part des voies ne présentant pas ou très peu d'obstacles au cheminement à plus de 77% à fin 2021. Pour la quasi-totalité de ces rues, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) révisé en 2022 prévoit une mise en conformité qui s'approche des 100% d'ici 2027.



À VINCENNES, LE CHEMIN



DES RUES PACIFIÉES POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

- 80 % du territoire en espace apaisé
- 17,1 km de zone 30
- 2 km de zone de rencontre
- 1,4 km d'aire piétonne
- 1 rue jardin



DES STATIONNEMENTS VÉLO À DISPO

- 160 stations
- 1 059 arceaux
- 88 arceaux abrités



DE NOMBREUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- 3,5 km de pistes cyclables
- 2,2 km de bandes cyclables
- 66 sas vélo aux carrefours à feux
- 80 % de cédez le passage cycliste aux feux



DÉJÀ PARCOURU



DES ESPACES PUBLICS REPENSÉS POUR LES PIÉTONS

- › trottoirs élargis et rénovés pour les piétons
- › passages piétons surélevés pour faciliter la circulation des poussettes et des personnes à mobilité réduite
- › sécurisation des passages piétons pour faciliter la visibilité
- › portions de rues supprimées ou modifiées pour créer des places publiques (place Renon, place de l'Église, place Bérault)
- › ancien parking transformé pour créer la place Diderot qui accueille marchés d'approvisionnement, événements festifs...
- › piétonnisation des rues Renon et Raymond-du-Temple
- › piétonnisation de la rue du Midi chaque week-end
- › piétonnisations temporaires afin d'accueillir des événements festifs
- › aménagement et végétalisation de la place Jean-Spire Lemaître pour en faire un lieu de lien et de convivialité



DE MULTIPLES SERVICES AUX CYCLISTES

- › 306 bornes Vélib' sur 10 stations
- › 8 stations de gonflage
- › 4 ateliers mobiles de réparation et entretien/mois
- › 36 points de recharge électrique (voitures, deux roues, vélos)



CIRCULATION, STATIONNEMENT: UNE VILLE DOUCE À VIVRE ET À ROULER

***LES VINCENNOIS
DANS LE PELOTON DE TÊTE !***

Vous êtes plus de **75%** à vous déplacer à pied, à vélo ou en transports en commun.



→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

Le plan Vélo & Mobilités douces 2022-2028 doit permettre d'apaiser la circulation pour un meilleur partage de la voirie et une amélioration du cadre de vie, au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs et des riverains. Sur l'itinéraire prévu...

- **poursuivre la mise en accessibilité** des trottoirs de la ville pour les piétons et les personnes à mobilité réduite en lien avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Vincennes
- **réduire le trafic de transit** : lancer des études de circulation de manière à revoir les plans de circulation dans les quartiers, comme cela a déjà été fait pour le quartier d'Estienne-d'Orves/Jean-Moulin ; réaliser des aménagements spécifiques, tels que l'inversion du sens de circulation, afin d'apaiser les modes de déplacement et de mieux partager les espaces publics ; décourager les « itinéraires malins » recommandés par certaines applications. Pousser le trafic sur les axes les plus importants afin de libérer les quartiers résidentiels (centre-ville, rues de l'Union et de la Solidarité, quartier autour de la rue d'Estienne-d'Orves...). Objectif ? Moins de nuisances sonores et atmosphériques, baisse de l'accidentologie...
- **généraliser les zones 30** avec un **objectif de 100 % de la voirie en zone 30**, hors exception à 50 km/h sur tout ou partie de certains axes
- **poursuivre les travaux d'aménagement d'espaces apaisés** : une partie des rues de Vincennes n'est pas encore aménagée en espace apaisé (20%). Ces axes seront traités dans le cadre du Plan Vélo et mobilités douces 2022-2028.



CÔTÉ VÉLO,
LES FRANÇAIS EN CONNAISSENT UN RAYON

38 % s'en servent pour faire du sport ou se promener,
25 % pour leurs déplacements.

La première réalisation de rue jardin a eu lieu en 2021 rue du Lieutenant-Quennehen. Depuis, plusieurs projets ont été initiés (rue Eugène-Lœuil, rue Eugénie-Gérard) afin d'étendre le concept à d'autres rues de la commune.



→ NOUVEAUX AXES CYCLABLES

Objectif ? Réduire les coupures dans le réseau cyclable par des aménagements réalisés dans une logique de partage apaisé de l'espace de circulation entre tous les modes de déplacement (piétons, bus, automobilistes...). Pour rouler avec vélo... cité !

Consultez la carte p. 14

Avenue de la République / rue de Montreuil nord (AXE 1)

- Élargissement en bidirectionnelle de la bande cyclable du nord de la rue de Montreuil
- Création d'une continuité nord-sud jusqu'aux avenues Aubert et Antoine-Quinson

Avenue Aubert section Basch-Égalité (AXE 1)

- Poursuite de la piste cyclable sur chaussée
- Rénovation préalable de la chaussée
- Disparition des caniveaux en pavés

Boulevard de la Libération entre la rue Deffrance et le pont de La Pépinière / rue Félix Faure (AXE 2)

- Étude du passage en bidirectionnel de la piste cyclable existante

Rue Félix Faure et son prolongement rue Deffrance (AXE 3)

- Étude conjointe avec le Département pour requalifier les carrefours et améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes

Rue de l'Industrie (AXE 4)

- Étude en vue d'une mise en zone 30 avec bande cyclable à contre-sens
- Rénovation des caniveaux

Avenue Carnot (AXE 5)

- Aménagement d'une bande cyclable dans le sens de la circulation générale

Rue de Strasbourg section rue de Fontenay-rue Diderot (AXE 5)

- Bande cyclable à contre-sens à la place du stationnement qui sera basculé de l'autre côté
- Traitement de l'insertion dans le carrefour avec la rue Diderot

Avenue de Paris (RER Vélo)

- Cette voie départementale a été identifiée pour la ligne A2 du RER-Vélo de la Région Île-de-France reliant Paris-Châtelet à Val d'Europe. Une étude de faisabilité en vue de l'insertion d'un itinéraire du RER Vélo régional a été menée et le projet sera soumis à concertation le moment venu par le Département, en lien avec la Région et les villes de Vincennes et Saint-Mandé.
- Au regard du cahier des charges du RER Vélo, les conditions de réalisation mises en évidence par l'étude plaident pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle au nord, la création de trottoirs traversants, l'aménagement des intersections et la gestion des feux tricolores. Cet aménagement sera accompagné par une requalification complète de la voie.

LA BONNE
RAISON
DE S'Y
METTRE !

Bientôt 8 nouvelles
portions vélo à
Vincennes !





→ FOCUS RUE PAR RUE : SUIVEZ LE... GUIDON !

Consultez la carte p. 14

1

Rue Diderot

- aménagements de ralentisseurs (plateaux traversants...)
- rénovation du revêtement
- disparition des caniveaux en pavés

2

Quartier Est

- concertation en vue d'un nouveau plan de circulation dans le quartier situé entre la rue Diderot, le boulevard de la Libération et la rue DeFrance
- aménagements pour apaiser la circulation de ces rues

3

Rue de la Jarry

- transformation en « vélorue »
- bande centrale de roulement colorée avec pictogrammes vélo
- création de trottoirs traversants

4

Rue des Laitières

- élargissement de trottoirs
- confortement du double sens-cyclable
- trottoirs traversants ou passages piétons surélevés
- accentuation de la végétalisation
- utilisation de matériaux naturels pour l'aménagement des espaces urbains

5

Rue des Meuniers

- passage en rue à sens unique
- installation de ralentisseurs
- élargissement de certains trottoirs
- plantation d'arbres

6

Rue de Montreuil (section Fontenay-République)

- mise en place d'une voie apaisée, à faible trafic et en double sens de circulation
- aménagement de cette portion de rue en zone de rencontre prenant en compte les livraisons des commerces

7

Rue de Fontenay (section Gaillard-Montreuil)

- limitation à 30 km/h
- installation de larges plateaux traversants

© Brooklyn studio

**PÉDALER
C'EST LA SANTÉ !**

Le vélo (comme la marche à pied) améliore la concentration. Un effort qui dure jusqu'à 4 heures. De quoi performer au travail ou à l'école !



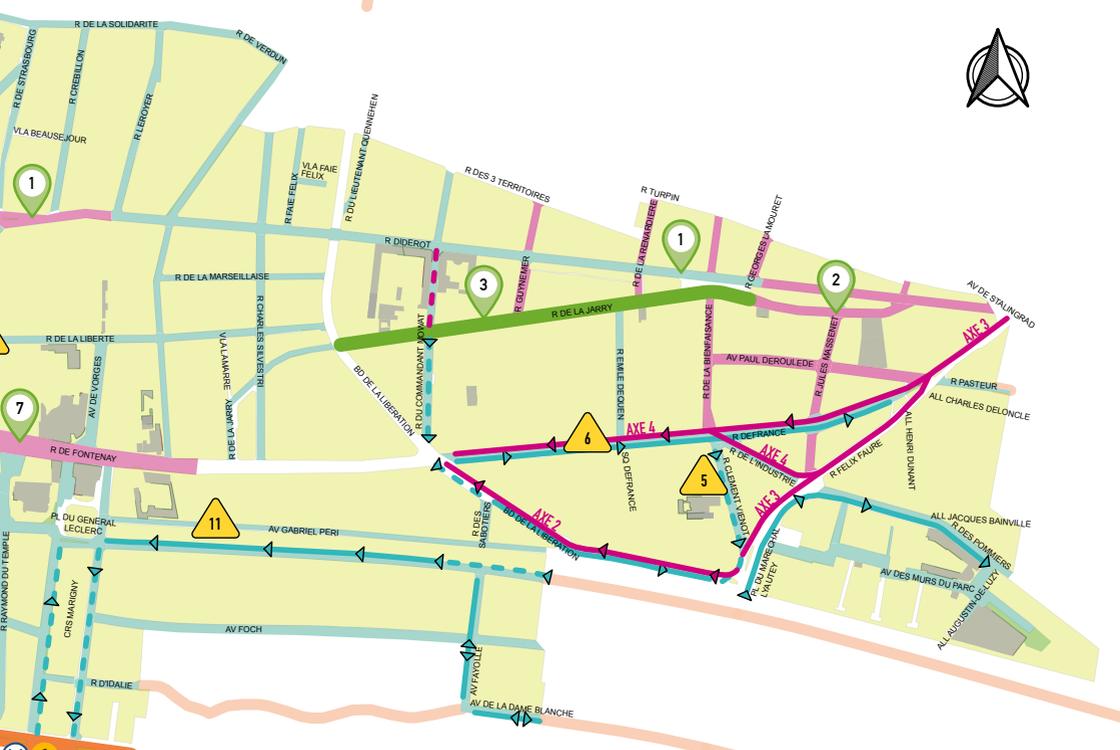
LES TRAVAUX MOBILITÉS EN UN COUP



0 200 400 m



DOUCES À VENIR D'ŒIL



Pistes et bandes cyclables existantes

Piste cyclable

Bande cyclable

Voies cyclables hors Vincennes

Pistes ou bandes cyclables

Zones apaisées

existantes ou en cours de création

à venir

Projets d'axes cyclables

Projet de bande cyclable

Autres espaces cyclables à venir

Rue Vélo

RER Vélo (Département)

Aménagements à venir

1 Détails selon numéro, lire p. 13

Points sensibles à traiter

1 Détails selon numéro, lire p. 16

NB : Les flèches indiquent le sens de circulation sur les pistes et bandes cyclables uniquement.



→ FOCUS POINTS SENSIBLES : SUIVEZ LE... GUIDON !

- 1** intersection avenue du Général-de-Gaulle/
avenue Franklin-Roosevelt
« une voie dangereuse dans les 2 sens (difficulté à s'engager) »
> des marquages au sol seront réalisés dans le carrefour pour clarifier les priorités
- 2** traversée de l'avenue des Minimes
« une source de conflits d'usage piétons/cyclistes »
> réaménagement de la traversée via un marquage dédié (sur cette voie départementale, travail concerté avec la Ville de Paris)
- 3** avenue du Petit-Parc au niveau du numéro 24
« la présence d'une chicane engendre un rétrécissement de la chaussée »
> renforcement du signalement de vélos à contre-sens
- 4** avenue du Petit-Parc au croisement avec l'avenue de Paris
« un carrefour complexe à aborder pour les vélos, notamment les vélos-cargo »
> déplacement de l'aire de transport de fonds au niveau du croisement avec l'avenue de Paris pour libérer l'espace et assurer une meilleure insertion des cyclistes à contre-sens.
> réalisation d'un sas-vélos
- 5** rue Clément-Viénot
« une piste cyclable dangereuse car souvent empruntée à contre-sens »
> la bande cyclable existante va être supprimée au profit d'une bande cyclable dans l'autre sens (à contre-sens de la circulation)
- 6** rue DeFrance
« la piste cyclable est empruntée à contre-sens par les vélos qui craignent de s'insérer dans la circulation dense »
> ajout de signalisation
> amélioration des aménagements d'insertions dans les carrefours
> étude de la possibilité de passer cette piste en double-sens
- 7** rue de Strasbourg / rue Charles-Pathé / rue de la Liberté
« il manque une liaison cycliste entre ces rues »
> création d'un passage entre la rue de Strasbourg et la rue Charles-Pathé afin de relier la rue de la Liberté et la rue Charles-Pathé
- 8** carrefour avenue de la République/ rue de Montreuil
« l'avenue de la République est étroite et un séparateur central limite l'accès au sas vélo pour les cyclistes »
> suppression du séparateur envisagée, en accord avec le conseil départemental gestionnaire de la voie
- 9** allée Georges-Pompidou
« une cohabitation piétons/ vélos parfois difficile »
> mise en place d'une signalisation qui rappelle le double usage piéton/ vélos
> remise en état de l'allée
- 10** piste cyclable avenue Antoine-Quinson
« une voie dont le revêtement écologique, ancien, est très dégradé »
> reprise du revêtement
> ajout de signalisation
- 11** avenue Gabriel-Péri
« une voie en zone 30 sans double-sens cyclable »
> l'installation d'un double-sens cyclable est à l'étude



© Hugo Lebrun



→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

› Mieux voir et être vu

Mise en œuvre d'actions de prévention systématiques et sensibilisation des services municipaux en charge de l'élagage et de l'implantation de mobilier urbain notamment.

› Plus de marquage au sol

- accentuation de la signalisation horizontale : pictogramme vélo a minima tous les 20 mètres et devant les sorties de parking, marquages lisibles dans les carrefours

- vigilance accrue quant à l'entretien de ces marquages au sol afin d'en assurer la pérennité

- fin du déploiement des sas vélos et renforcement de leur visibilité

› Installation de feux destinés aux cyclistes.

Un diagnostic sera réalisé pour déterminer si des feux cyclistes sont nécessaires à certains carrefours.

› Expérimentation de feux répéteurs pour vélos :

- les trois petits feux supplémentaires placés à mi-hauteur des feux rouges (appelés répéteurs de feux) poussent les automobilistes à s'approcher des passages piétons, au détriment de la sécurité des cyclistes et des piétons. Leur suppression va être testée sur différents carrefours.

- ils seront remplacés par des répéteurs spécial vélos. Si l'expérience est concluante, elle sera étendue à l'ensemble du réseau.

› Identification des vélos

Le gravage des vélos sera encouragé via les associations et commerces spécialisés pour augmenter le nombre de vélos identifiés et permettre à la police nationale de les retrouver plus facilement en cas de vol.

LA BONNE RAISON DE S'Y METTRE !

Contrairement aux idées reçues, le vélo est un mode de transport moins accidentogène que la voiture ou les deux roues.



ÇA NE PIÉTINE PAS POUR LES PIÉTONS !

› Des surveillants recrutés par la police municipale assurent la sécurité des enfants au moment des entrées et sorties d'école.

› La police municipale intervient régulièrement dans les écoles au travers du Permis piétons dans les classes de CE2 et du Permis cyclistes dans les classes de CM1.



› Pour lutter contre les « smombies » (piétons ayant les yeux rivés sur leurs téléphones mobiles au point de négliger leur propre sécurité et celle des autres), une expérimentation innovante est mise en place rue Victor-Basch à proximité de la cité scolaire Hector Berlioz. L'application AMY utilise les ultrasons pour alerter les usagers sur leur téléphone lorsque le feu piéton est au rouge.



© Brooklyn Studio



© Thierry Guillaume

→ DÉJÀ SUR LA BONNE VOIE !

- Depuis juin 2019, les engins de déplacement personnels motorisés (trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes, monoroues...) doivent circuler sur la route.
- La grande majorité des usagers motorisés identifie et respecte l'espace apaisé du centre-ville, où la fréquentation piétonne et cycliste est dense.
- L'expérimentation de la suppression de certains carrefours à feux, dans des rues limitées à 30 km/h où le trafic n'est pas dense, s'avère concluante.
- Depuis le 25 octobre 2021 une partie des feux tricolores passent en feu jaune clignotant durant la nuit rue Diderot et avenue des Minimes : ce dispositif est expérimenté pour une durée d'une année.



LE SAVIEZ-VOUS ?

À Vincennes, le nombre d'accidents à vélo a baissé en nombre et surtout en gravité sur la période 2013-2020. Une évolution corrélée à l'aménagement progressif de la voirie et à l'apaisement de la circulation.

1400. C'est le nombre moyen d'infractions verbalisées chaque année dans la lutte contre le stationnement des véhicules sur les trottoirs (motos, livraisons, entreprises...), sur les pistes et les bandes cyclables.



CÔTÉ VÉLO,
LES FRANÇAIS EN CONNAISSENT UN RAYON

47 % utilisent davantage la
bicyclette depuis le déconfinement
du printemps 2020.



→ DÉJÀ SUR LA BONNE VOIE

Adapter la ville à toutes les mobilités :

- Compensation des suppressions de places auto en surface par la création des parkings de Cœur de Ville et du Marché, soit plus de 500 places.
- Le parc automobile à Vincennes est en constante diminution depuis près de 20 ans (-900 véhicules entre 2012 et 2022).
- Création de parcs motos sur toute la ville et institution du stationnement payant.
- Installation d'arceaux dédiés aux trottinettes.

→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE!

+ d'arceaux

La neutralisation des stationnements motorisés en amont des passages piétons, obligatoire d'ici 2026 pour améliorer la sécurité, permettra d'installer des arceaux supplémentaires sur ces emplacements. À venir notamment avenue Franklin-Roosevelt et rue Diderot où les parcs existants sont saturés.

+ d'abris vélos

3 abris ouverts seront installés avenue Aubert (côté accès République) grâce au financement d'Île-de-France Mobilités : au total, ce sont 80 places supplémentaires qui compléteront l'offre de 144 places déjà existante.

+ de places sécurisées

Au total, plus de 300 places couvertes ou sécurisées sont prévues.

195 places en abris sécurisés seront installées à l'extrémité ouest du parking de la RATP. Un programme qui s'ajoute aux 90 places déjà programmées avenue Aubert, accolées au bâtiment de la gare RER. L'accès à ces consignes sécurisées sera gratuit pour les détenteurs d'un Pass Navigo.

En partenariat avec une start-up, une solution innovante de stationnement sécurisé sur le domaine public sera proposée : sur certains arceaux vélos de la ville, des cadenas partagés connectés seront installés, couplant des antivols en U aux standards de sécurité les plus élevés à un système d'alerte.



© Hugo Lebrun

PLACE AUX VÉLOS !

Des emplacements réservés dans les parkings souterrains

Vincennes souhaite optimiser son offre de stationnement par l'aménagement d'emplacements vélos sécurisés dans les parkings publics en ouvrage dans le cadre de la prochaine délégation de service public (2024).

Des parkings privés à louer

Propriétaires, proposez à la location des places vélo dans vos parkings privés. Un concept de parking partagé soutenu par la Ville.

Des places au plus près des transports

La municipalité continue de travailler avec Île-de-France Mobilités sur la nécessité d'implanter un abri vélo sécurisé aux abords du pôle bus Château de Vincennes. Un endroit très contraint par le PLU de la ville de Paris qui interdit toute construction nouvelle sur cette zone et la proximité du Fort neuf.

LA BONNE RAISON DE S'Y METTRE !

Les vélos-cargos permettent d'emmener facilement les petits à l'école ou de transporter les courses.

Un marquage spécifique permettra à ces grands formats de stationner lorsque la longueur est suffisante en extrémité de parcs vélos, en particulier aux abords des principaux pôles d'attractivité (place de l'église, parvis de Cœur de ville...).





SERVICES: DES COUPS DE POUCE... À LA CHAÎNE!

LES VINCENNOIS DANS LE PELOTON DE TÊTE!

8 bornes de gonflage en libre-service ont été installées depuis 2019 et la Ville compte en 2022 **36 points de recharge électrique** permettant le branchement de tous les véhicules, y compris les vélos à assistance électrique.



→ DÉJÀ SUR LA BONNE VOIE !

Pour que chacun se mette en selle en toute simplicité, Vincennes facilite depuis plusieurs années la vie des cyclistes. Un besoin qui s'intensifie : après le confinement, l'usage du Vélib' par exemple a été multiplié par 2, atteignant 66 000 locations en septembre 2020.

- › Installation de 8 bornes de gonflage
- › Valorisation de la location longue durée de vélo (Veligo-location) : + 130 locations en cours
- › Ateliers hebdomadaires de réparation de vélos
- › Mise en ligne d'un plan interactif des pistes cyclables
- › Soutien aux bourses aux vélos de la PEEP
- › Deux nouvelles enseignes de vente et réparation de vélos : boulevard de la Libération et place Bérault

«*Nous réparons en moyenne 23 vélos par jour, toute l'année !*» Charles Thibault, fondateur du Triporteur, qui intervient sur une quinzaine de villes franciliennes et à Vincennes deux vendredis par mois (9h - 19h), place Pierre-Semard.



Le Triporteur

Le Cycle Truck est pour sa part présent 2 samedis par mois (9h30-18h), place Jean-Spire-Lemaître.



PÉDALER C'EST LA SANTÉ !

Les automobilistes qui ont décidé de passer au vélo pour se rendre à leur travail se considèrent en meilleure santé après 12 mois.



CÔTÉ VÉLO, LES FRANÇAIS EN CONNAISSAIENT UN RAYON

80 % pensent que le vélo va se développer à l'avenir.

LA BONNE RAISON DE S'Y METTRE !

54 % des locations concernent des vélos à assistance électrique, et le trajet moyen est de 20 minutes, soit environ 5 km en ville.





© Brooklyn Studio

→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

- **C'est gonflé !** De nouvelles bornes de gonflage seront déployées dans la ville afin de compléter l'offre existante.
- **Do it yourself !** Des totems de réparation constitués d'outils en libre-service seront installés en complément des bornes de gonflage.
- **En route vers l'autonomie :** des ateliers de réparation de vélos, trottinettes, skateboards seront organisés de manière ponctuelle en lien avec des professionnels et des associations pour permettre aux Vincennois d'apprendre à réparer leur moyen de locomotion favori.
- **Coup de pouce :** la Ville va poursuivre son travail d'installation de réparateurs mobiles ou permanents de vélo sur la commune.
- **Entraide :** un espace dédié à la pratique du vélo et des mobilités douces sera ouvert sur le site vincennes.fr. Au menu : informations multiples et échanges entre utilisateurs (emprunts, location, revente, bons plans, partage des itinéraires...).

ÇA NE PIÉTINE PAS POUR LES PIÉTONS !

- Des itinéraires thématiques vélo et marche seront édités par la Ville, sous forme de carte dématérialisée ou papier.
- Une carte virtuelle vous permettra de repérer d'un coup d'œil :



1. les aménagements cyclables,
2. l'accessibilité de l'espace public
3. les lieux de repos publics (bancs, chaises)
4. les stationnements pour vélos et trottinettes
5. les équipements et services dédiés aux mobilités douces

LEXIQUE

Aire piétonne : zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à y circuler, à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires.

Bande cyclable : cette file de circulation délimitée par un marquage au sol visible à la fois par les cyclistes et les automobilistes (ligne blanche discontinue et pictogrammes cyclistes) est réservée aux cyclistes et franchissable tant par les cyclistes que par les automobilistes (dépassement, changement de direction...).

Cédez-le-passage cycliste au feu rouge (tourne-à-droite ou va-tout-droit) : permet aux cyclistes - lorsque le feu est rouge - de tourner à droite, ou d'aller tout droit selon la configuration du carrefour, après s'être assuré de la sécurité des autres usagers, et de la leur.

Double sens cyclable : voie à sens unique dans laquelle les vélos ont le droit de rouler dans les deux sens de circulation. Limitée à 20 ou 30 km/h, elle possède un marquage vélo au sol.

Livraison décarbonée : lorsque la livraison se fait à pied et à vélo, on dit qu'elle est « décarbonée ». Un système vertueux en termes de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie des riverains.

Mobilités douces : englobe les modes de mobilité dits « actifs », qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2.

Piste cyclable : espace de la chaussée réservée aux cyclistes et isolé physiquement par un séparateur

infranchissable. Elle peut être à sens unique ou à double-sens.

« **Rues jardin** » : zones de rencontre ou aires piétonnes dont la végétalisation est poussée au maximum. Cela passe aussi par une proposition faite aux habitants de participer en jardinant au pas de leurs portes.

Sas vélo : cet aménagement réglementaire réserve aux vélos l'usage d'une bande située entre la ligne d'arrêt au feu des véhicules et le passage piéton.

Trottoir traversant : ici c'est le trottoir qui traverse une rue. Le piéton est prioritaire et ce sont les véhicules motorisés qui franchissent le trottoir.

Veligo-location : système de location longue durée de vélos électrique, présent depuis septembre 2019 dans le cadre du dispositif mis en place par la Région Île-de-France (10 000 VAE mis en service en IDF sous le label « Veligo-location »).

« **Vélorue** » : ici les vélos ont la possibilité de rouler au milieu de la chaussée, dans les deux sens, avec une priorité sur les véhicules motorisés.

Zone de rencontre : zone affectée à la circulation de tous les usagers où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

Zone 30 : espace de voirie où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées y sont à double sens pour les cyclistes. Les piétons peuvent traverser où ils veulent mais doivent circuler sur un trottoir, sur un espace distinct de la chaussée.



SENSIBILISATION: MARCHER, ROULER, BOUGER

LES VINCENNOIS DANS LE PELOTON DE TÊTE !

68% des Vincennois utilisent les transports en commun ce qui en fait le mode de mobilité le plus usité (source INSEE), en connexion dans l'immense majorité des cas avec la marche ou un déplacement à vélo.



→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE!

- › **Bientôt un Code de la rue**, à destination de l'ensemble des utilisateurs de l'espace public. Ce document largement diffusé rappellera les règles essentielles du Code de la route afin que tous partagent la voirie de façon fluide et sereine.
- › **Les 6-11 ans à vélo!** Le programme « Savoir rouler à vélo » sera généralisé dans les écoles vincenneses afin que chaque enfant acquière une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège (10h de cours par enfant).
- › **Cyclistes en herbe dans les centres de loisirs** : des modules ludiques autour des mobilités douces seront proposés au sein des centres de loisirs. Balades à vélo ou ateliers dans la cour d'école devraient aider les plus petits à aborder les bases du Code de la route et de la réparation du matériel.
- › **Faire rimer ados et vélo** : des sorties vélos seront organisées dans le cadre des Espaces Jeunes de la Ville, et des séjours de vacances « itinérance vélo » seront proposés par la Ville.



© Hugo Lebrun

Atelier « Savoir rouler »



PÉDALER C'EST LA SANTÉ!

L'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail entraîne une réduction du risque de mortalité précoce de 28 %.

Vous êtes plutôt vélo, vélo électrique, trottinette ou marche à pied?

Les mobilités douces c'est :

- › des déplacements plus rapides sur les axes saturés
- › moins de pollution
- › plus d'activité physique et une meilleure santé
- › une meilleure qualité de vie
- › des transports simplifiés
- › plus de ponctualité



3% : C'est le pourcentage de déplacements réalisés en vélo en France, pour l'essentiel en ville, contre 10% en Allemagne et 28% aux Pays-Bas. Du chemin reste à faire en la matière!



PROMOTION DES MODES DOUX : MIEUX PARTAGER L'INFO ET L'ESPACE PUBLIC

LES VINCENNOIS DANS LE PELOTON DE TÊTE !

Depuis 2012, la création d'emplacements de stationnement **vélo** est obligatoire pour les constructions neuves à Vincennes, qu'il s'agisse de bureaux ou de logements.



→ DÉJÀ SUR LA BONNE VOIE!

- **Des agents municipaux à vélo :** désormais, des vélos ordinaires ou à assistance électrique sont utilisés par les agents municipaux dans le cadre de leurs missions (contrôle du domaine public, livraisons légères...) et par les policiers municipaux. La ville a mis à leur disposition 4 vélos mixtes, 1 VAE et un triporteur électrique.
- **Des livraisons décarbonées :** la cyclo-livraison, solution propre, rapide et nécessitant peu d'espace logistique urbain tout en fluidifiant la circulation, constitue un mode de livraison en plein essor. La ville de Vincennes, en lien avec le Territoire Paris Est Marne et Bois, expérimente depuis plusieurs mois le dispositif Colis Activ', qui favorise les modes actifs (marche et vélo) pour la livraison de colis. Par ailleurs, la municipalité a œuvré auprès de Monoprix pour que l'enseigne utilise des véhicules électriques pour ses livraisons à domicile lorsqu'elles ne peuvent s'effectuer à pied ; enfin, d'autres acteurs nationaux et mondiaux ont été approchés afin de transformer leur mode de logistique actuel par camionnette en un modèle de livraison à pied ou en vélo-cargo.

→ ON PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE!

- **D'internet aux... baskets!** Vincennes lancera prochainement une campagne pédagogique numérique à destination des jeunes, afin de leur donner plus encore envie de marcher et de pédaler. Au programme : sécurité, civisme, santé, écologie, et plaisir !
- Les sujets liés aux mobilités et à la cohabitation dans l'espace public seront davantage présents lors des événements déjà existants (Fête du sport & journée de la Santé, journée des associations, ...). Une journée dédiée aux mobilités douces et aux questions du développement durable sera également proposée.

LA BONNE RAISON DE S'Y METTRE !

Vincennes est en passe de créer une aide spécifique à l'achat d'un mode de déplacement doux pour les 16 et 25 ans.

Sans oublier l'aide à l'achat d'un vélo électrique accordée par Île-de-France Mobilités à tous les Franciliens depuis le 1^{er} décembre 2019 (jusqu'à 500 ou 600 euros).



ÇA NE PIÉTINE PAS POUR LES PIÉTONS!

- **Pas de quartier pour la sédentarité!**
Connaissez-vous les pauses quartiers « marches sportives »? Les élus de quartier mènent les marcheurs de tous niveaux et de tous âges à la (re)découverte de Vincennes et ses environs de façon ludique. Des ateliers qui marchent très fort!





© Thierry Guillaume - Hugo Lebrun



LE PLAN VÉLO & MOBILITÉS DOUCES EN CHIFFRES

- **+ de 1 000 participants** à la phase de concertation
- **11 millions d'euros** d'investissement sur les 3 premières années dont 5 qui seront consacrés spécifiquement aux aménagements cyclables
- **6,3 km de voies** qui vont être aménagés (20% de la voirie totale de Vincennes) dont 1,5 km spécifiquement en piste ou bande cyclable hors avenue de Paris.
- Passage à **30 km/h sur l'ensemble de la commune** (hors certains grands axes).
- Objectif : **100% d'accessibilité** de l'espace public.
- Plus de **300 places vélo couvertes ou sécurisées** autour de la gare RER en partenariat avec la RATP et IDFM.

